



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 novembre 2013

Publié le 25 novembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 10

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Gilles TRAHARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	Mme Michèle CHALLAUX
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	CAMBILLARD
Mme Nelly METGE	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-Philippe SCHMITT	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Philippe GUYARD	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Rémi DELATTE	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Philippe BELLEVILLE	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Norbert CHEVIGNY	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jean DUBUET	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZI Dijon-Longvic - Boulevard Eiffel - Constitution d'une servitude de tréfonds

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, et en vue de la constitution d'une réserve foncière, le Grand Dijon a procédé à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains situées boulevard Eiffel en zone industrielle Dijon-Longvic.

La société « EDIB » située à proximité et spécialisée en traitement des déchets spéciaux, doit procéder au refoulement de ses eaux pluviales traitées sur son site vers l'Ouche. C'est pourquoi, elle a sollicité le droit de passage en tréfonds d'une conduite de refoulement sur les parcelles appartenant au Grand Dijon.

Plusieurs parcelles sont concernées sur la commune de Longvic, boulevard Eiffel, cadastrées section BV n°8, n°18, n°38, n°23, n°34p et sur la commune d'Ouges cadastrée section ZK n°98.

La conduite de refoulement, d'un diamètre de 160 mm, sera implantée à demeure, à une profondeur d'un mètre minimum, à l'axe d'une bande de servitude de 3 m de large.

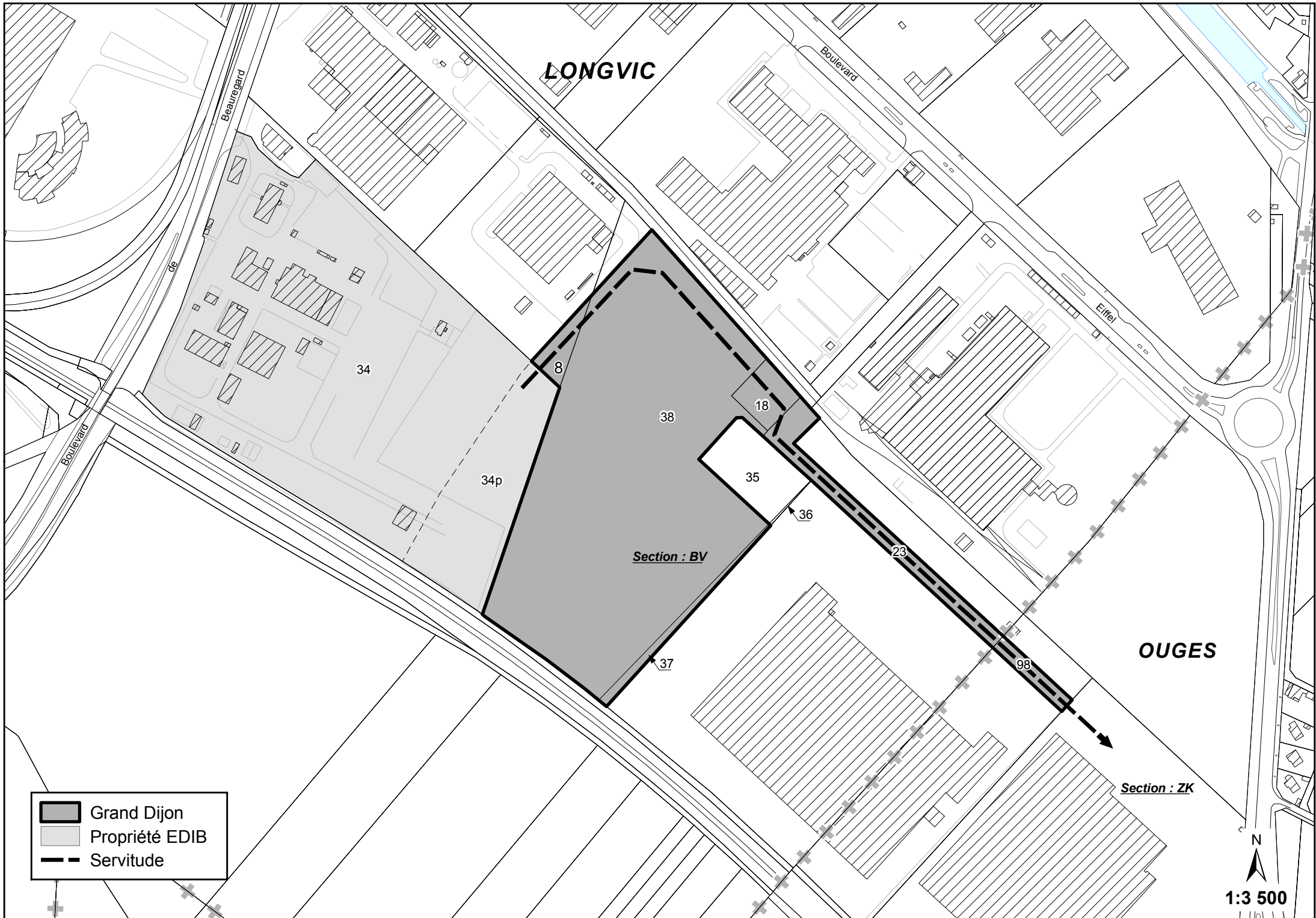
Les travaux, ainsi que la remise en état des terrains, seront exécutés sous la seule responsabilité de la société « EDIB » et dans le respect du cahier des charges des plans de recolement élaboré par le Grand Dijon.

La constitution de cette servitude d'occupation tréfoncière sera instaurée à titre gratuit et par acte notarié qui prévoira toutes les obligations à la charge de la société « EDIB », notamment celle d'en assurer tous les frais, actes ou travaux et toutes indemnités. Le Grand Dijon s'engage à ne réaliser aucune plantation de haute tige, aucun travaux ou constructions de nature à mettre en péril ou à empêcher l'accès à la conduite de refoulement.

Vu l'avis des commissions

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la société « EDIB » à réaliser une conduite de refoulement de ses eaux pluviales traitées, sur les propriétés du Grand Dijon situées sur la commune de Longvic, boulevard Eiffel, cadastrées section BV n°8, n°18, n°38, n°23, n°34p et sur la parcelle située sur la commune d'Ouges cadastrée section ZK n°98 conformément au plan ci-annexé ;
- **de dire** que les travaux et la remise en état des terrains seront exécutés sous la seule responsabilité de la société « EDIB » et dans le respect du cahier des charges des plans de recolement élaboré par le Grand Dijon ;
- **de dire** que le Grand Dijon s'engage à ne réaliser aucune plantation de haute tige, aucun travaux ou constructions de nature à mettre en péril ou à empêcher l'accès à la conduite de refoulement ;
- **de dire** que cette servitude tréfoncière sera consentie à titre gratuit et instaurée par acte notarié, aux frais de la société « EDIB » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.



LONGVIC

OUGES

- Grand Dijon
- Propriété EDIB
- Servitude

Section : BV

Section : ZK

N
1:3 500